

(N^o 55.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1863-1864.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1864.

(Voir le N^o 95, session 1862-1863 et le N^o 84, session 1863-1864
de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le Budget du Ministère des Affaires Étrangères est fixé, pour l'exercice 1864, à la somme de trois millions deux cent trente-sept mille six cent vingt-deux francs cinquante centimes (fr. 3,237,622-50 c.), conformément au tableau ci-annexé.

ART. 2.

Les fonds qui, à la clôture de l'exercice 1863, resteront disponibles sur les sommes reportées des exercices antérieurs pour être employées à titre d'encouragement de la navigation entre la Belgique et les ports étrangers, pourront être transférés à l'art. 51 du Budget de 1864.

Bruxelles, le 22 juin 1864.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) E. VANDENPEEREBOOM.

Les Secrétaires,

(Signé) L. THIENPONT.

ED. DE MOOR.

Budget du Ministère des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1864.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.	
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE PREMIER.					
ADMINISTRATION CENTRALE.					
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	227,300 »	
2	— du personnel des bureaux	145,700 »	»		
3	Matériel	37,600 »	»		
4	Achat de décorations de l'ordre de Léopold, sans que l'on puisse augmenter ce chiffre par des imputations sur d'autres articles.	10,000 »	13,000 »		
CHAPITRE II.					
LÉGATIONS.					
<i>Traitements des chefs de mission, des conseillers ou secrétaires, et frais de chancellerie.</i>					
5	Autriche	51,500 »	»	610,500 »	
6	Confédération germanique	38,500 »	»		
7	France.	58,000 »	»		
8	Grande-Bretagne	71,000 »	»		
9	Italie	58,500 »	»		
10	Pays-Bas	46,500 »	»		
11	Prusse	46,500 »	»		
12	Russie.	71,000 »	»		
13	Brésil	22,000 »	»		
14	Danemark, Suède et Norwége, etc.	20,000 »	»		
15	Espagne	22,000 »	»		
16	États-Unis	22,000 »	»		
17	Portugal	20,000 »	»		
18	Turquie	45,000 »	»		
19	Indemnités à quelques secrétaires et attachés de légation.	20,000 »	»		
CHAPITRE III.					
CONSULATS.					
20	Traitements des agents consulaires et indemnités à quelques agents non rétribués.	168,000 »	»		168,000 »

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IV.			
	FRAIS DE VOYAGE.			
21	Frais de voyage des agents du service extérieur et de l'administration centrale, frais de courriers, estafettes, courses diverses.	70,500 »	»	70,500 »
	CHAPITRE V.			
	DÉPENSES DIVERSES RELATIVES AUX LÉGATIONS ET AUX CONSULATS.			
22	Perception des droits de chancellerie et bureau de la librairie à Paris	6,240 »	»	
25		560 »	»	
24	Indemnités pour un drogman et autres employés dans des résidences en Orient	10,380 »	»	
25	Frais de correspondance de l'Administration centrale avec les agences, ainsi que des agences entre elles; secours provisoires à des Belges indigents; achat et entretien de pavillons, écussions, timbres, cachets; achat de publications nationales et étrangères; achat, copie et traduction de documents; abonnement aux journaux et écrits périodiques étrangers; frais extraordinaires et accidentels	85,120 »	»	100,100 »
	CHAPITRE VI.			
	MISSIONS EXTRAORDINAIRES, TRAITEMENTS D'INACTIVITÉ ET DÉPENSES IMPRÉVUES.			
26	Missions extraordinaires, traitements d'inactivité et dépenses imprévues non libellées au Budget	47,000 »	»	47,000 »
	CHAPITRE VII.			
	COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.			
27	Écoles de navigation	19,580 »	»	
28		8,080 »	»	
29	Chambres de commerce	12,500 »	»	
30	Frais divers et encouragements au commerce	48,800 »	»	
31	Encouragements de la navigation à vapeur entre les ports belges et les ports étrangers (pour mémoire. Voir l'art. 2 de la loi).	»	»	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES.		TOTAL.
		ordinaires et permanen- tes.	extraordinaires et temporaires.	
52	Service de navigation à vapeur entre Anvers et le Levant : remboursement des droits de pilotage, de phares et fanaux. (<i>Crédit non limitatif</i>)	8,000	»	179,255
53	Personnel	7,895	»	
54	Pêche maritime. { Subsidés aux caisses de prévoyance des pêcheurs; encouragements à la pêche maritime et à l'éducation pratique des marins	74,550	»	
CHAPITRE VIII.				
MARINE.				
<i>Paquebots à vapeur — Services spéciaux — Constructions et réparations maritimes.</i>				
55	Personnel actif et sédentaire, en disponibilité aux 2/3 de solde, en non-activité et non remplacé.	539,006	50	»
<i>Bateaux à vapeur entre Anvers et la Tête de-Flandre.</i>				
36	Personnel	26,447	»	»
<i>Pilotage, phares et fanaux, feu flottant et service de remorque.</i>				
57	Traitement	255,519	»	»
58	Personnel . { Remises aux pilotes et aux receveurs du pilotage et des droits de fanal. (<i>Crédit non limitatif</i>).	258,000	»	»
59	Remboursement de droits à l'Administration néerlandaise, aux termes de l'art. 50 du règlement du 20 mai 1845; restitution de droits; pertes, par suite de fluctuations du change, sur les sommes à payer à Flessingue. (<i>Crédit non limitatif</i>) . . .	15,500	»	1,850,717
<i>Sauvetage.</i>				
40	Personnel	15,420	»	»
<i>Police maritime.</i>				
41	Personnel . { Traitement	54,694	»	»
42	{ Primes et remises. (<i>Crédit non limitatif</i>)	4,000	»	»
<i>Dépenses relatives aux divers services de la marine.</i>				
45	Dépenses diverses	585,151	»	301,000

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perman- entes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. <i>Pensions et secours.</i>			
44	Premier terme des pensions à accorder éventuelle- ment	2,300 »	»	
45	Secours à des fonctionnaires, employés et marins, à leurs veuves ou enfants, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	2,000 »	»	4,300 »
	TOTAL du Budget du Ministère des Affaires Etrangères. fr.	2,923,622 50	314,000 »	3,237,622 50